

République Française

*Le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche*

Paris, le **22 MAI 2009**

Mesdames, Messieurs les participants du Comité Opérationnel Apicole,

La préservation des abeilles, pollinisateurs indispensables à l'agriculture et à la biodiversité, et la fragilisation de la filière apicole constituent des préoccupations majeures pour les pouvoirs publics. Dans ce contexte, le Premier ministre a confié en janvier 2008 une mission d'audit et de diagnostic à Monsieur Martial Saddier, député de Haute Savoie. A l'aune des conclusions de cette mission, la création d'un Institut Technique Apicole est apparue comme prioritaire au développement de la filière apicole.

Pour atteindre cet objectif, j'ai demandé au Député Saddier de bien vouloir animer un groupe de travail visant à dégager les bases fondatrices de cet Institut, dont la vocation première sera de mener des travaux de recherche finalisée répondant aux besoins de développement de la filière.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des organisations ayant participé à ce groupe de travail et qui ont, par leurs propositions constructives, permis de dégager des points de convergence notables. Je prends la pleine mesure des efforts consentis pour construire l'instrument d'avenir que l'urgence à laquelle la filière est confrontée appelle.

Au cours des débats, il est apparu que le Centre National de Développement Apicole (CNDA) pouvait constituer la base de ce futur institut. Son adossement à l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA), signifiant la reconnaissance officielle par arrêté ministériel de son habilitation à réaliser des actions techniques dans le secteur de l'apiculture, est apparu comme une première étape permettant de capitaliser et renforcer les acquis et les compétences techniques de cette association.

Les différentes propositions qui m'ont été transmises me conduisent à retenir une représentation large de toutes les organisations professionnelles apicoles, des syndicats et organisations agricoles généralistes tout en respectant l'historique de cette filière et les spécificités de chacun.

Afin d'assurer la participation de l'ensemble des acteurs de la filière au pilotage du futur Institut Technique Apicole, il apparaît désormais indispensable de modifier la composition du Conseil d'Administration du CNDA.

.../...

78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 sp - Tél. : 01 49 55 49 55

Je souhaite donc que cette organisation puisse rassembler au sein de son conseil les représentants suivants :

Un représentant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (voix consultative)
Un représentant de l'ACTA
Un représentant de l'APCA
Le président du Conseil scientifique (voix consultative)

Huit administrateurs représentant les Associations pour le développement de l'apiculture (ADA)

Deux représentants du Syndicat des Producteurs de Miel de France (SPMF)
Deux représentants de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)
Deux représentants du Syndicat National d'Apiculture (SNA)
Un représentant de Fédération des Coopératives Apicoles (FEDAPI)
Un représentant de Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP)
Un représentant du Syndicats français des miels (SFM)
Un représentant du Syndicat national des fabricants de matériels apicoles (SNFGMA)

Un représentant de la FNSEA
Un représentant de la Confédération Paysanne
Un représentant de la Coordination rurale
Un représentant du Syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA)
Un représentant de Coop de France

Un représentant de la Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD)
Un représentant de l'Association Nationale des Eleveurs de Reines et des Centres d'Elevages Apicoles (ANCERCEA) (voix consultative)
Un représentant du Groupement des Producteurs de Gelée Royale (GRGR) (voix consultative)

Un représentant de l'association Terre d'Abeilles (voix consultative)
Un représentant du Réseau Biodiversité pour les Abeilles (voix consultative)

Je demande donc au Centre National du Développement Apicole de bien vouloir soumettre cette proposition à ses adhérents pour approbation en assemblée générale, avant la fin du mois de juin.

En outre, les réflexions menées par le groupe de travail ont permis de dégager des éléments de consensus concernant la sélection d'experts susceptibles de participer au Conseil scientifique de cet institut, organe indépendant d'évaluation et d'orientation des activités techniques menées.

Les critères suivants ont ainsi été retenus : excellence scientifique reposant sur un bilan de publications dans des revues à comité de lecture (reconnues par leur nombre et leur taux de citation) et des activités de recherche en cours concernant, l'apiculture et la pollinisation ; champs disciplinaires complémentaires permettant de couvrir les besoins de recherche et développement de la filière ; possibilité d'ouverture à des chercheurs européens.

.../...

Sur la base de ces critères, mes services ont identifié douze chercheurs pouvant constituer ce Conseil scientifique :

- Monsieur Gérard Arnold (CNRS)
- Monsieur Pierrick AUPINEL (INRA)
- Madame Marie-Pierre CHAUZAT (AFSSA)
- Monsieur Axel DECOURTYE (ACTA)
- Madame Monique GAUTHIER (Université Paul Sabatier de Toulouse)
- Monsieur Eric HAUBRUGE (Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, Belgique)
- Monsieur Yves LÉCONTE (INRA)
- Monsieur Peter NEUMANN (Swiss Bee research Center de Liebefeld, Suisse)
- Monsieur Mariano Higes Pascual (Centro Apícola Regional de Castille, Espagne)
- Monsieur Patrick Ravanel (Université de Grenoble)
- Monsieur Eric THYBAUD (INERIS)
- Monsieur Bernard VAISSIERE (INRA)

Je demande à l'ACTA de bien vouloir soumettre cette composition à l'examen de son conseil d'orientation scientifique et technique (COST) pour amendement éventuel et validation lors de sa prochaine réunion.

L'ensemble de ces propositions permet aujourd'hui d'envisager la création d'une structure de développement et de recherche appliquée spécifiquement dédiée à la filière apicole et susceptible de répondre aux enjeux auxquels la filière et, plus largement, le monde agricole sont confrontés.

Je souhaite que se poursuive activement la mise en place méthodique des mesures du plan en faveur d'une apiculture durable que j'ai annoncé en janvier, notamment la création d'ici la fin de l'année d'une interprofession et d'une formation apicole intégrée au BTS.

A mon cabinet, Monsieur Mathieu GREGORY reste naturellement à votre disposition pour toute information que vous souhaiteriez avoir sur ces différents sujets.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et les plus sincères*



Michel BARNIER